

Avril - n°114

Bulletin mensuel



# Dietwiller



Journée  
**Citoyenne**

**Samedi  
25 mai 2019**





# Sommaire

Infos mairie	p. 2	Compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril	p. 6 à 8
Evènement du mois	p. 3	Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril	p. 8 à 10
Agenda des manifestations	p. 3	Urbanisme	p. 11
Saviez-vous que ?	p. 4 à 5	Informations pratiques	p. 12
Votre rubrique	p. 5		
Etat civil	p. 5		

## Infos mairie

### La mairie est ouverte les :

- ▶ lundis de 13h30 à 19h
- ▶ mardis de 9h à 12h et de 13h30 à 19h
- ▶ jeudis de 16h à 18h
- ▶ vendredis de 9h à 12h et de 14h à 18h

### La mairie est fermée les :

- ▶ mercredis et samedis

- ▶ **Téléphone** : 03.89.26.88.88
- ▶ **Fax** : 03.89.26.86.67
- ▶ **Mail** : [comdiet@wanadoo.fr](mailto:comdiet@wanadoo.fr)
- ▶ **Site internet** : [www.mairie-dietwiller.fr](http://www.mairie-dietwiller.fr)
- ▶ **Adresse** : 42, rue du Général de Gaulle  
68440 DIETWILLER
- ▶ Le bulletin est consultable sur le site de la mairie

### ▶ Parution du prochain bulletin municipal :

- juin 2019
- ▶ Date limite de dépôt des informations à faire paraître dans le prochain bulletin : voir avec Emilie.



### Containers de tri :

Horaires de tri pour le dépôt de vos papiers, journaux, cartons, vêtements, emballages verres et plastiques :

**du lundi au samedi,  
de 8h à 20h**

En dehors de ces horaires, ainsi que les dimanches et jours fériés, tout dépôt est **INTERDIT**.

Pour le bien-être de tous et notamment du voisinage, nous vous prions de respecter ces horaires.

# Évènement du mois

## Filature Nomade

La commune, en partenariat avec le concept Filature Nomade, vous propose le spectacle

### Portrait de Ludmilla en Nina Simone

Mis en scène par David Lescot, chanté par Ludmilla Dabo, ce portrait de la grande Nina Simone a été largement salué par la presse nationale.

Nina Simone, née dans une famille pauvre de Caroline du Nord, aurait pu devenir concertiste classique, mais elle était noire, et elle portera toute sa vie le deuil de ce destin bouché. Elle fut plus tard une figure de la lutte des droits civiques. Il y a en elle une double nature mélancolique et combative, que l'on retrouve dans sa musique et où perce toujours le blues, même derrière l'engagement des hymnes. Ce portrait d'elle est comme un documentaire, un entretien. L'histoire de Nina Simone est ici racontée, en répondant à des questions, dans un jeu d'aller-retour. Portrait chanté, parce que les morceaux de Nina Simone sont autant de réponses aux événements de sa vie et de son siècle.

Plus d'informations : [www.davidlescot.com](http://www.davidlescot.com)  
production Comédie de Caen – CDN de Normandie ; Cie du Kairos.

Le tarif préférentiel de 14€, au lieu de 28€, est proposé dans le cadre du partenariat de la commune avec la Filature.

Vendredi

24 mai à 20h

La Filature

20 Allée Nathan Katz

Mulhouse

Renseignements

et réservations :

Emilie, mairie

03 89 26 88 88

Attention : Il n'y a que 5 places pour ce spectacle



**RAPPEL**

## Journée Citoyenne

La Journée Citoyenne approche à grands pas. Nous vous attendons nombreux afin de réitérer l'expérience enrichissante et conviviale de l'année passée !

Les ateliers démarreront à 8h. Si vous êtes en avance, un café et un petit pain frais vous attendront.

La matinée se terminera autour d'un bon repas.

Pour des raisons d'organisation, vous pouvez vous inscrire en mairie. Nous ferons de notre mieux pour vous affecter aux ateliers que vous souhaitez, dans la mesure des places disponibles.

Inscriptions : Mairie - tél : 03 89 26 88 88

# Agenda des manifestations

Mois	Date et heure	Événement	Lieu
<b>Mai</b>	Vendredi <b>3</b> à 19h	<b>Sensibilisation à la sécurité dans le village</b>	Salle des fêtes Dietwiller
	Samedi <b>18</b> à 16h	« <b>Mystère au n°9</b> » ACL Schlierbach troupe théâtrale des jeunes «les Koukiris»	Salle des fêtes Schlierbach Entrée libre
	Dimanche <b>19</b> à 16h	« <b>Mystère au n°9</b> » ACL Schlierbach troupe théâtrale des jeunes «les Koukiris»	Salle des fêtes Schlierbach Entrée libre
	Samedi <b>25</b>	<b>Journée Citoyenne</b>	Dietwiller
	Dimanche <b>26</b> à 8h à 18h	<b>Élections européennes</b>	Mairie Dietwiller
<b>Juin</b>	Vendredi <b>21</b> dès 18h30	<b>Fête de la musique</b>	Place Allemans du Dropt Dietwiller
	Samedi <b>22</b> à 9h	<b>Démonstration de taille d'arbres fruitiers</b>	Ancienne station d'épuration Dietwiller <sup>(1)</sup>
	Samedi <b>22</b>	<b>Bal Folk</b>	Salle des Fêtes Dietwiller

<sup>(1)</sup> En direction d'Eschentzwiller, à droite après la ferme Helfenstein. Cours annulés en cas de forte pluie ou vent fort.  
Tenue adaptée - Apporter des gants et des sécateurs. Contact: Bertrand PHISBIEN: 06 85 74 81 49.

# Saviez-vous que?

## Nouvelles activités proposées aux séniors

La mairie de Dietwiller, en collaboration avec l'association Siel Bleu, propose trois activités adaptées gratuites, destinées aux personnes de plus de 65 ans :



### - Proposition 1 : mémoire sur tablette tactile

le mercredi après-midi de 15h30 à 17h (12 séances).

**2 personnes sont déjà inscrites, il reste 4 places de libre !**

### - Proposition 2 : initiation à la marche nordique

le vendredi après-midi de 14h à 15h30 (24 séances).

Démarrage le vendredi 5 avril 2019. **Vous pouvez encore vous inscrire si vous êtes intéressés !**

### - Proposition 3 : gym équilibre

le mardi matin de 10h30 à 11h30 (24 séances).

Démarrage le mardi 9 avril 2019. **Vous pouvez encore vous inscrire si vous êtes intéressés !**

## Entrée gratuite à la Foir'Expo avec la carte Pass'Temps seniors

Sur présentation de la carte Pass'Temps Seniors 2019, l'entrée est gratuite à la Foir'Expo du vendredi 10 mai 2019 (de 10h à 20h) au dimanche 19 mai 2019 (de 10h à 18h).

## Galerie BARINA à Dietwiller

La galerie BARINA présente une collection privée céramique et verre contemporain.

Elle vous accueille tous les week-ends de 14h à 19h et sur rendez-vous en semaine.

Contact 06 19 46 54 32

[antoine.barina@sfr.fr](mailto:antoine.barina@sfr.fr) - [www.galerie-barina.com](http://www.galerie-barina.com)

34 rue du Général de Gaulle - 68440 Dietwiller.

Parking place de la mairie.



## Mise en place d'une plateforme linguistique innovante

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement du multilinguisme, la Région Grand Est avec le concours de la Bundesagentur für Arbeit, expérimente la mise en place d'une plateforme linguistique innovante en allemand, luxembourgeois et anglais professionnels, afin de faciliter l'insertion des jeunes et des adultes sur le marché du travail. Cette plateforme s'adresse aux demandeurs d'emploi du Grand Est, désireux de renforcer leurs compétences linguistiques dans le cadre de leur projet professionnel, qu'ils soient transfrontaliers ou non.

**Permanence mensuelle : chaque mercredi du 24 avril au 27 novembre 2019** (sauf période de vacances).

Certaines permanences se font sur rendez-vous.

**Maison de la Région - 4 Avenue du Général Leclerc - Mulhouse (à côté de la gare)**

**Tél : 03 67 68 01 00 ou [conseil@eures-t-rhinsuperieur.eu](mailto:conseil@eures-t-rhinsuperieur.eu)**

## Écuries du Bois Doré à Dietwiller



Un contenant «stop gaspillage» a été placé à l'entrée des écuries afin de recueillir le pain dur, les fruits et les légumes abîmés.

## Lancement de l'édition 2020 «J'adopte des poules!»

Adopter deux poules fournies gracieusement par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) permet de réduire ses déchets et manger des œufs frais chaque jour. Cette opération s'inscrit dans la politique de déchets 2030 de m2A.

Avoir 2 poules sur son terrain permet d'éviter la production d'environ 146 kg/an de déchets.

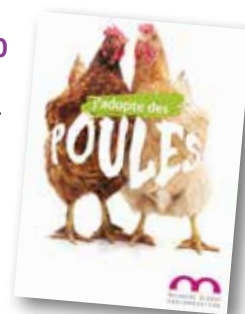
Les inscriptions pour l'édition 2019 sont closes, mais il est possible de s'inscrire pour 2020.

Pour bénéficier de cette opération, il est nécessaire :

- de ne pas être avoir bénéficié en 2018 et 2019 de l'opération « J'adopte des poules »,
- d'habiter dans l'une des communes de m2A,
- de disposer de l'espace nécessaire pour élever les deux poules dans de bonnes conditions,
- de répondre aux critères d'accueil des poules.

Inscriptions pour l'édition **2020** :

[anne.moldo@mulhouse-alsace.fr](mailto:anne.moldo@mulhouse-alsace.fr).





# Saviez-vous que?



## LEGUMES DE DIETWILLER

Le maraîcher de notre village vous propose : des FRAISES: Self-service : de mai à juin, dès que les panneaux sont au bord de la route : du lundi au

samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h

vente en barquette : possible durant cette période, de 10h à 12h et de 14h à 19h - commande conseillée 24h avant

### Une grande variété de LEGUMES DE SAISON :

- de mai à juillet et de novembre à décembre tous les vendredis de 14h à 19h

- de juillet à novembre : les mercredis de 17h à 19h et les vendredis de 14h à 19h

- de janvier à mai : les vendredis de 14h à 19h, sur commande (24h avant)

Elodie GERUM - 06.86.28.72.98 - 4 rue de la Prairie - DIETWILLER



## Activités du club canoë kayak de Mulhouse-Riedisheim

Le Club propose un grand nombre d'activités: ladies ex-kiz, afterworks nautiques, journée portes ouvertes, bourse au matériel nautique, stage d'été de découverte, tournoi open grand canoë.

### Renseignements :

Club de canoë-kayak de Mulhouse-Riedisheim  
19 rue de Modenheim - 68400 RIEDISHEIM  
03 89 44 06 70

[communication-ckmr68@outlook.fr](mailto:communication-ckmr68@outlook.fr)

## Votre rubrique

Service demandé ou offert	Date ou période	Coordonnées
La liste des assistantes maternelles agréées est constamment mise à jour. Pour obtenir plus de détails, vous pouvez contacter la responsable du relais, Marie-Hélène FREUDENREICH.	Le mardi de 14h30 à 17h30. Le jeudi et le vendredi de 8h30 à 11h30.	03.89.65.35.61 ou <a href="mailto:relais.amat@wanadoo.fr">relais.amat@wanadoo.fr</a> 20, rue du Beau Site 68400 RIEDISHEIM
La société ACA (Aspiration Centralisée d'Alsace) organise ses Journées Portes Ouvertes. Parking place de la mairie.	Les vendredi 25 et samedi 26 mai 2019 de 10h à 19h.	52A rue du Général de Gaulle 68400 RIEDISHEIM 06 46 19 23 19 <a href="mailto:contact@aspiration-husky-68-90.fr">contact@aspiration-husky-68-90.fr</a> <a href="http://www.aspiration-husky-68-90.fr">www.aspiration-husky-68-90.fr</a>
Un sac à bandoulière avec des affaires à l'intérieur a été trouvé le 21 mars dernier. Renseignements en mairie.		03 89 26 88 88

## Etat civil

### Naissance

Arthur WEILLER, le 8 mars 2019



### Mariages

Mikaël CHIRA et Georgiana TODEA, le 6 avril 2019

Nicolas HOFFMEYER et Marianne TRIOLAIRE, le 20 avril 2019



# Compte rendu du Conseil Municipal

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 4 avril 2019 à 20h00

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ  
Etaient présents : Mme KEMPF (à partir du point 4), M. HELFENSTEIN, Mme STEINER adjoints ; M. RISS, Mme SCHUHLER, M. LIEBY, M. MORILLON, Mme BONDUELLE, Mme LONGO, conseillers municipaux.

Absents excusés : Michel BOBIN procuration à Gérard HELFENSTEIN; Charles KREMPER procuration à Francine SCHUHLER ; Philippe METZ procuration à Emmanuelle BONDUELLE ; Pierrette KEMPF procuration à Robert RISS (jusqu'au point 3 inclus)

Absents excusés sans procuration :..... néant  
En présence de : Marie-Claude SCHULTZ DNA

Secrétaire de séance : Annie DEVEY  
Convocation du 29 mars 2019 – Ce résumé ne remplace pas le compte-rendu complet affiché en mairie

### 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 28 février 2019

Le procès-verbal de la séance du jeudi 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

### 2. Approbation du Plan Local d'Urbanisme de Dietwiller

Point reporté de l'ordre du jour – Conseil municipal du 11 avril 2019.

### 3. Approbation du Compte de Gestion et du Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2018 dont le résultat se présente comme suit :

#### Section de fonctionnement

Résultat clôture 2017 :  
Excédent de fonctionnement : + 334 870,40 €  
dont affectés à l'investissement 2018 (-) 330 000 €  
report en section fonctionnement 2018 + 4 870,40 €  
dépenses réalisées 2018 : (-) 1 394 450,98 €  
recettes réalisées 2018 : (+) 1 850 892,34 €  
Résultat de l'exercice 2018 : + 456 441,36 €  
Résultat de clôture 2018 avec le report des années précédentes : + 461 311,76 €

#### Section d'investissement

Résultat clôture 2017 :  
Excédent d'investissement : + 18 031,25 €  
dépenses réalisées 2018 : (-) 465 587,29 €  
recettes réalisées 2018 : + 379 389,35 €  
dont 330 000 € de report article 1068  
Résultat de l'exercice 2018 : - 86 197,94 €  
Résultat de clôture 2018 avec le report des années précédentes : - 68 166,69 €

#### Fonctionnement et investissement :

Résultat de l'exercice 2018 : + 370 243,42 €  
Résultat de clôture 2018 avec le report des années précédentes : + 393 145,07 €

#### Restes à réaliser :

dépenses d'investissement reportées en 2019 186 500 €

Suite à la sortie de Monsieur le Maire, M. HELFENSTEIN, adjoint, devient président de séance.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité :

- approuve le Compte Administratif 2018 ;
  - constate que le Compte Administratif 2018 correspond au Compte de Gestion 2018 de la Trésorerie de Mulhouse Couronne.
- Monsieur le Maire rentre et reprend la présidence de la séance.

### 4. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Vu les résultats de l'exercice 2018 d'un montant de + 461 311,76 € en section de fonctionnement, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'affecter la somme de 350 000 € d'excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement au compte 1068.

### 5. Vote des taxes 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition à l'identique de ceux de 2018. Les taux restent donc fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,14 %
- Taxe foncière propriété bâtie : 13,02 %
- Taxe foncière propriété non bâtie : 64,35 %.

### 6. Vote du budget 2019

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité, le Budget Primitif comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - par chapitre pour la section d'investissement ;
  - avec reprise des résultats de l'exercice 2018.
- Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 846 460,42 €  
Section d'investissement : dépenses et recettes : 810 000,00 €

### Liste des investissements engagés en 2019

Montants en € TTC

#### 20 : immobilisations incorporelles

2051 : Cosoluce - logiciel 1 658,56 €  
202 : PLU (ADAUHR – annonces presse) 11 000,00 €  
sous total 12 658,56 €

#### 21 : investissement année 2019

Achats terrain – près de la Vieille Tour - frais estimés 119 000,00 €  
Panneaux gravières – poteaux chemins 5 000,00 €  
Optimisation de la GTC du chauffage des bâtiments 7 165,22 €  
Vieille Tour : pose de cadres pour filets sur les ouvertures 6 700,00 €  
sous total 137 865,22 €

#### 23 : investissements pluriannuels - année 2019

atelier - doublage du bardage des pignons 27 000,00 €  
rampe accès mairie 27 960,00 €  
toiture du presbytère 161 500,00 €  
grange démontage – identification des pièces - plans 23 000,00 €  
étude cuisine salle des fêtes 3 888,00 €  
versement SCIN (part investissement) 187 339,00 €  
sous total 430 687,00 €

#### Conseil municipal du 04/04/2019

Bibliothèque école maternelle (+ projet estrade non estimé) 6 500,00 €  
Avenant lot 2 presbytère + démolition cheminée 5 000,00 €  
Etude renforcement de charpente nef église 7 080,00 €

**TOTAL dépenses prévues ou engagées 599 790,78 €**

#### Dépenses d'investissement du budget

(hors remboursement capital emprunt-opérations d'ordre) 635 833,32 €  
**Solde sur chapitre investissement 36 042,54 €**

### 7. Travaux du presbytère – avenant n°1 au lot n°2 (démolition et gros œuvre)

Lors des travaux de démolition dans le presbytère, des plafonds du 1<sup>er</sup> étage ont aussi été démolis, pour mieux évaluer l'état de la structure. Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'avenant suivant: plus-value pour démolition de plafonds, pour un montant de 2005,00 € HT. Le montant du marché du lot n°2 ALTKIRCH Construction passe de 16 633,80 € HT à 18 638,80 € HT.

Accord à l'unanimité

## 8. Aménagement de la bibliothèque de l'école maternelle – autorisation de dépenses

---

Mme KEMPF, adjointe expose : la bibliothèque de l'école maternelle «le Petit Train» est encore inoccupée. Il était prévu qu'elle puisse être utilisée à la fois par l'école élémentaire et l'école maternelle. Les enseignants des deux écoles proposent un projet d'ameublement qui comprend : la réutilisation des meubles existants, des meubles bibliothèques, des présentoirs et des bacs pour les livres, une table de réunion avec une dizaine de chaises, un ensemble canapé, fauteuil et poufs. L'ensemble pour un montant de 6434,36 € TTC. Accord à l'unanimité.

## 9. Devis Act Bois – étude du renforcement de charpente de l'église

---

M. RISS expose : un devis a été demandé à ACT BOIS pour l'étude du renforcement de la charpente et du plancher du 1er étage de la nef de l'église et une prestation de maîtrise d'œuvre incluant le suivi des travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'engager la dépense correspondante pour un montant de 5900 € HT.

## 10. Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance des agents communaux dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion

---

La commune de Dietwiller participe financièrement à la prévoyance des agents. Les taux proposés dans le contrat mis en place le 01/01/2019 sont plus élevés que ceux de la convention précédente et se décomposent en deux parties : 1,34% (formule de base uniforme : risque prévoyance) + 0,33% (facultatif : risque décès). Parmi les 13 agents, 11 cotisent sur le risque de base et 6 sur le risque décès.

Il est proposé d'augmenter la participation de l'employeur à un plafond de 300 € /an (indexé sur le plafond de la sécurité sociale de l'année n-1 – en 2018 valeur indice 3269 € /an).

Le coût supplémentaire est estimé à 1000 € /an.

Accord à l'unanimité.

## 11. Chasse de Dietwiller : nouveau permissionnaire du lot principal

---

Le lot principal de la chasse communale pour la période 2015-2024 a été attribué par adjudication à Monsieur Jean-Claude DESCAMPS. Monsieur René GROER a présenté une candidature pour être permissionnaire de chasse et a fourni les documents nécessaires. La Commission Consultative de la Chasse Communale réunie en date du 14/03/2019 à l'unanimité, propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable à la candidature de Monsieur GROER comme nouveau permissionnaire de chasse. Les permissionnaires de chasse de Monsieur DESCAMPS sont les personnes suivantes : Pascal SPINDLER, François WALTER, Hubert ZINNINGER, Albert BRODBECK et René GROER.

## 12. Chasse de Dietwiller : changement de locataire du lot principal

---

Monsieur DESCAMPS a informé la mairie de DIETWILLER, par courrier du 03/12/2018, de son intention de céder son bail de chasse à l'association « Amicale de Chasse Alsace Hardt »

(ACAH) dont il est lui-même le président.

La Commission Consultative de la Chasse Communale de DIETWILLER a été réunie le 14/03/2019. Après un tour de table et la présentation de l'association ACAH par deux de ses membres présents, MM. BRODBECK et ZINNINGER, la Commission, à l'unanimité, propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au changement de locataire de la chasse, sous réserve de la fourniture de l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal :

- ancien locataire : Monsieur DESCAMPS
- nouveau locataire : association ACAH dont le siège social est situé à BARTENHEIM, 9 rue des Vosges.

## 13. Compte rendu des délégués aux syndicats et à Mulhouse Alsace Agglomération

---

**SIHE** : Collège de Habsheim – attribution de subvention à Don Bosco Landser. Participation de la commune de Dietwiller : 5089€ en 2019.

**Mulhouse Alsace Agglomération** : la liaison de la piste cyclable entre Dietwiller et Eschentzwiller a été discutée.

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Dietwiller et SIAEP (eau potable)** : les maires des communes seront consultés pour la poursuite ou non des Syndicats après le 1<sup>er</sup> janvier 2020 : réunion le 15 avril 2019.

**Périscolaire - Ile aux Copains : samedi 18 mai 2019**, l'équipe de l'Ile aux Copains organise des animations et du cinéma en plein air dans la soirée, sur la place Allemans du Dropt.

**SIVU des sapeurs-pompiers Landser Dietwiller Schlierbach** : Le Comité Syndical du SIVU discute d'un projet de remplacement de deux anciens véhicules porteurs d'eau et de l'éventuelle acquisition de la superette de Landser pour y transférer la caserne des pompiers. Le Conseil Municipal attend plus de précisions sur le coût que cela peut représenter.

## 14. Compte-rendu des commissions

---

**Ecoles** :

- école maternelle : effectifs prévisionnels 36 enfants en septembre 2019.

- école primaire : effectifs stables.

**Urbanisme** : - Dossiers en cours ou acceptés.

## 15. Divers

---

### Tableau des permanences pour les élections du parlement européen le dimanche 26 mai 2019

**Voirie** :

**Demande d'un aménagement ralentissant la circulation rue de Landser** : la rue étant aménagée, la bande de roulement est relativement étroite pour ralentir la circulation. Le Conseil Municipal n'étant pas favorable à l'implantation de ralentisseurs qui engendrent des nuisances sonores, Monsieur le Maire propose de rencontrer le riverain demandeur.

**Interdiction du transit dans HABSHEIM** : le maire de HABSHEIM a signé un arrêté interdisant le transit des poids lourds. Cet arrêté concerne aussi les entreprises de la zone d'activités de Dietwiller – Schlierbach. Le Conseil Municipal est favorable à l'envoi d'un courrier exprimant la désapprobation de la commune de DIETWILLER concernant cet arrêté.

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Point sur les travaux et projets :

**Travaux intérieurs à la Vieille Tour** : les services du patrimoine demandent un permis de construire et un suivi par un architecte du patrimoine.

**Cuisine salle des fêtes** : dans le cadre de l'étude de faisabilité, Monsieur PIMMEL, architecte, a proposé un plan d'agrandissement de la cuisine (02/04/2019). Le projet sera présenté par Mme KEMPF, adjointe, au prochain Conseil Municipal.

**Presbytère** : la démolition intérieure des cheminées a aussi été demandée.

**GAZPAR** : GRDF prévoit la mise en place de 4 antennes fixées sur les abassons de l'église pour servir de relais à la relève automatique des compteurs. Une convention avec la commune doit être signée.

## Manifestations à DIETWILLER :

**Haut-Rhin Propre - samedi 30 mars 2019** : 25 personnes ont participé à l'opération, par beau temps. De nombreux déchets ont été ramassés le long de la rue du Bois Doré et dans la zone d'activités. Par ailleurs, **le vendredi 29 mars**, l'école élémentaire avait organisé avec les enfants, un nettoyage des abords des écoles, de la place et des chemins au nord du ruisseau.

**Journée Citoyenne - samedi 25 mai 2019** : une première réunion a eu lieu le mardi 26 février. Une liste d'ateliers proposés a été préparée. Cette liste pourra évoluer selon le nombre de participants et la faisabilité des projets. Les personnes intéressées peuvent se renseigner et s'inscrire en mairie.

**Arbres fruitiers offerts aux parents des enfants nés en 2018**: remise des arbres ou arbustes, **le samedi 23 mars 2019**.

## Manifestations diverses :

**Crapodesch Eschentzwiller** : **dimanche 23 juin 2019**.

La traversée d'Eschentzwiller sera interdite.

**Tour d'Alsace** : **dimanche 4 août 2019**.

**Championnat de labour** : **dimanche 18 août 2019**. Le labyrinthe de maïs sera replanté sur l'ancien terrain de football. La rue sera interdite à la circulation entre la Valbonne et la RD201, comme c'était déjà le cas en août 2014.

## Dates prévues pour les prochains Conseils Municipaux :

11/04/2019 ; 23/05/2019 ; 27/06/2019 ; 05/09/2019 ; 10/10/2019 ; 14/11/2019 ; 12/12/2019

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45 minutes. **Prochain Conseil Municipal** : jeudi 11 avril 2019 à 19h30.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 11 avril 2019 à 19h30

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : M. KREMPPER, Mme KEMPF, M. HELFENSTEIN, Mme STEINER adjoints ; M. RISS, Mme SCHUHLER, M. LIEBY, M. MORILLON, M. METZ, Mme BONDUELLE, Mme LONGO, conseillers municipaux.

Absents excusés : Michel BOBIN procuration à Charles KREMPPER

Absents excusés sans procuration :..... néant

En présence de : Raymond PRAT- ADAUHR, Marie-Claude SCHULTZ, DNA

Secrétaire de séance : Annie DEVEY

Convocation du 4 avril 2019 - Ce résumé ne remplace pas le compte-rendu complet affiché en mairie

### 1. Approbation du Plan Local d'Urbanisme de Dietwiller

Abréviation utilisée pour le Plan Local d'Urbanisme : P.L.U

### M. le Maire rappelle le déroulement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

- Délibération du Conseil Municipal du 13.11.2014 prescrivant la révision du POS en vue de sa transformation en P.L.U et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec les habitants, les associations et les autres personnes concernées ;
- Concertation associant les habitants, les associations et toutes personnes concernées jusqu'au stade du P.L.U arrêté selon les modalités prévues dans la délibération de prescription, à savoir :
  - mise à disposition du public, en mairie, des documents d'élaboration du projet de P.L.U, au fur et à mesure de leur réalisation.
  - Mise à disposition, en mairie, d'un registre afin que la population puisse s'exprimer de façon continue, jusqu'au P.L.U arrêté.
  - Information sur l'avancement des travaux sur les bulletins municipaux et présentation d'une synthèse de ceux-ci avant P.L.U arrêté. Information sur le site internet de la commune.
  - Organisation de deux réunions publiques afin de tenir la population informée de l'avancement du dossier et de pouvoir discuter avec elle des choix de développement de la commune.
- Débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en date du 27.04.2017
- Délibération du Conseil Municipal en date du 07.06.2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de P.L.U.
- Consultations des personnes publiques et organismes prévues par le code de l'urbanisme en vue de recueillir leur avis sur le projet;
- Organisation de l'enquête publique sur le projet de P.L.U qui a eu lieu en mairie du 12.11.2018 au 11.12.2018
- Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées sur l'enquête publique.



## **Il s'agit maintenant pour le Conseil Municipal d'approuver le P.L.U.**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le code de l'urbanisme (article L153-21) permet de modifier, à l'issue de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme pour tenir compte des avis des personnes consultées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête.

Ces modifications sont alors intégrées dans le dossier du P.L.U soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le commissaire enquêteur **a rendu un avis favorable** sur le projet de P.L.U arrêté, tel qu'il a été soumis à l'enquête publique. Cet avis est toutefois assorti d'une réserve et de deux recommandations :

**Réserve :** Pour les zones UE et AUe, il est préconisé, au chapitre des mesures « éviter-réduire-compenser » (mesures ERC – Document 1b – Evaluation environnementale), que l'activité économique soit mentionnée sur la colonne « objet » du tableau; et sur la colonne en face « dispositions du P.L.U » que des mesures soient déterminées selon la séquence ERC.

### **Recommandations :**

- Prendre en considération la terre de remblai épandue sur un champ, à l'intersection de la RD 201 et de la RD 6 bis, et de l'incidence que cela pourrait avoir avec le risque d'inondabilité sur les secteurs AUa1 et AUa2.
- Intersection de la RD 201 et de la rue du Bois Doré - Risque grave concernant l'entrée et sortie des véhicules, qu'il convient d'examiner selon les possibilités suivantes: fermeture de l'accès (décision administrative) dans l'attente de l'application d'une des mesures suivantes :
  - aménagement d'un deuxième accès à la zone UE ;
  - réalisation de la solution majoritaire, obtenue à l'issue d'une réunion de concertation avec les personnes concernées.

Concernant les **observations du public émises à l'enquête publique**, 21 personnes ont eu l'occasion de faire des demandes ou remarques; Celles-ci ont évoqué notamment un avis négatif sur :

- l'urbanisation des nouveaux secteurs d'habitation ;
- l'extension de la zone UE.

M. le commissaire-enquêteur propose de donner une suite favorable à certaines demandes qui ne modifient pas l'économie générale du projet.

Monsieur le Maire explique que les **avis des personnes publiques associées** et consultées sur le projet de P.L.U étaient tous favorables mais assortis pour certains d'observations ou de réserves. La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a émis un avis favorable sur le projet de P.L.U. La commission d'urbanisme de la commune s'est réunie le 21.12.2018 et a analysé les différents avis, observations de l'enquête publique et les remarques du commissaire enquêteur.

**Suite à l'analyse de la commission d'urbanisme, il est proposé de modifier le Plan Local d'Urbanisme comme suit :**

## **Modifications apportées suite à l'enquête publique :**

**La réserve du commissaire-enquêteur :** afin de lever la réserve, le document n°1b (Evaluation environnementale) a été complété par l'ajout d'un paragraphe dédié à la prise en compte de l'activité économique dans le cadre de cette évaluation.

**Les recommandations du commissaire-enquêteur :** les informations suivantes sont apportées :

- incidence du remblai identifié sur le risque d'inondation des zones AUa1 et AUa2 : il est noté que le remblai concerné était situé à environ 600 mètres en aval des secteurs d'extension. Par conséquent, ce remblai ne présentait aucune incidence sur le risque d'inondation encouru par les secteurs d'extension précédents. De plus, le volume de terre identifié sur place au moment de la visite, a été aplani depuis ;
- Intersection de la RD 201 et de la rue du Bois Doré : les activités de la zone économique ont un accès dédié au Sud, le long de la RD 201. Cet accès est suffisant pour la desserte optimale de la zone d'activités de Dietwiller-Schlierbach. De plus, il n'apparaît pas que l'accès par le chemin du bois doré soit un enjeu pour les nouvelles implantations.

## **Les demandes du public :**

Suite à la demande d'un particulier, et compte tenu des arguments avancés concernant une modification d'affectation d'une partie de sa parcelle, initialement classée en zone UB par le POS, et reversée pour partie en zone N par le P.L.U arrêté, il a été décidé de reverser la portion de parcelle concernée en UB. Il s'agissait en effet d'une erreur de report de trait de zonage.

## **Modifications apportées au P.L.U suite aux avis des personnes publiques associées et consultées :**

Un tableau annexé à la présente délibération (annexe n°1), décrit dans le détail, les modifications apportées au P.L.U suite aux avis des personnes publiques associées et consultées. A noter que les réponses apportées dans cette annexe permettent également de répondre aux avis du commissaire-enquêteur portant sur les courriers des personnes publiques associées. Monsieur le Maire fait une lecture de ce tableau.

**Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal d'approuver le Plan Local d'Urbanisme intégrant les modifications présentées ci-dessus.**

## **Le Conseil Municipal :**

**VU** le code de l'Urbanisme et notamment son article L 153-21;  
**VU** la délibération du Conseil Municipal du 13.11.2014 prescrivant la révision du POS en vue de sa transformation en P.L.U. ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 07.06.2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de P.L.U. ;

**VU** l'arrêté municipal n° 054/2018 du 22.10.2018 prescrivant l'enquête publique sur le projet de P.L.U. ;

**Entendu** les conclusions du Commissaire Enquêteur.

**Entendu l'exposé** de Monsieur le Maire rendant compte au Conseil Municipal des modifications qu'il y a lieu d'apporter au P.L.U. pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

**Considérant** que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme.

# Compte rendu du Conseil Municipal

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre, une abstention, onze voix pour) :**

- décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
- dit que conformément à l'article L.153-22 du Code de l'Urbanisme, le dossier de P.L.U. est tenu à la disposition du public à la mairie de Dietwiller aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé sera transmise au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet de Mulhouse.

## **Annexe n°1 : Prise en compte par le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) des observations émises suite à la consultation de l'Autorité Environnementale et des personnes publiques associées et collectivités consultées**

En réponse aux avis de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin, de l'Agence Régionale de Santé (délégation territoriale 68), de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Grand Est, du Conseil Départemental du Haut-Rhin, de Mulhouse Alsace Agglomération, de la Chambre d'Agriculture d'Alsace, les pièces du dossier de P.L.U. arrêté sont modifiées comme suit dans le cadre du P.L.U approuvé :

### **Rapport de présentation :**

Différents chapitres du rapport de présentation ont été complétés de façon à préciser ou renforcer les justifications et informations apportées dans le cadre de ces documents : qualité de l'eau, servitudes, nuisances et informations diverses, zone d'activités...

La partie justificative du rapport de présentation, concernant les orientations du P.L.U, a également été complétée : projet démographique, mobilisations foncières...

Les modifications apportées aux autres pièces du P.L.U (plans de zonage, règlement,...) ont également entraîné des compléments ou des modifications des chapitres justificatifs correspondants.

### **Evaluation Environnementale :**

Le document a été actualisé suite aux différentes modifications apportées à plusieurs documents du P.L.U.

## **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD):**

### **Partie écrite :**

Le chapitre concernant « la protection des espaces naturels et forestiers et la prise en compte des continuités écologiques », est complété de façon à valoriser la volonté communale de préservation des milieux humides remarquables du vallon du Bruebacherbächlein.

Le chapitre concernant les « objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » est complété afin de faire apparaître les éléments de modération de la consommation affichés par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) approuvé (séance du 25.03.2019), et de mieux démontrer la capacité du présent P.L.U à améliorer le ratio entre consommation d'espace et logements produits.

### **Partie graphique :**

La carte « espaces urbains et périurbains » est complétée par l'identification des bâtiments d'élevage générant des périmètres de réciprocity.

### **Zonage :**

- Réduction de la surface de la réserve foncière (AUe) à vocation d'activités (plan n°3a). Cette réduction porte sur une emprise de 1,6 ha. La partie concernée, localisée au sud, est reversée en zone agricole.
- Localisation des constructions d'habitation implantées en zone N mais sans lien avec les activités naturelles, et pouvant faire l'objet d'une extension.
- Intégration au plan de zonage n° 3c, du périmètre de captage éloigné (eau potable).

### **Règlement :**

#### **❖ Dispositions générales :**

Le glossaire est complété afin d'apporter un complément explicatif.

#### **❖ Zone UA :**

- Compte tenu de l'inscription déjà effective dans la partie « dispositions générales » de la règle concernant l'application des règles du P.L.U à chaque lot en cas de lotissement ou d'opération ou de construction sur un même terrain de plusieurs bâtiments dont le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division, le report de cette même règle à l'article UA2 n'a plus lieu d'être ;
- Intégration d'une marge de recul obligatoire de 6 mètres par rapport aux berges des cours d'eau ;
- Clarification de la règle concernant les pentes de toiture le long de la rue du Général de Gaulle : interdiction des toits plats au premier rang, le long de cette voie.
- Concernant les matériaux de toiture, sauf pour les toits plats, généralisation des dispositions initialement imposées seulement dans le cadre des constructions à usage d'habitation implantées au premier rang de la rue Charles de Gaulle. De plus, la densité au m<sup>2</sup> des tuiles passe à 12,5 ;
- Suppression de la limitation concernant la largeur des lucarnes ;
- Reconfiguration des dispositions concernant l'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments ;
- Suppression de la disposition concernant les places de stationnement non closes et directement accessibles depuis la voie.
- Augmentation du pourcentage d'espaces plantés à réaliser.

#### **❖ Zone UB :**

- Intégration d'une marge de recul obligatoire de 6 mètres par rapport aux berges des cours d'eau ;
- Modification des termes de l'article concernant l'emprise au sol des constructions ;
- Suppression de la limitation concernant la largeur des lucarnes ;
- Suppression de la disposition concernant les places de stationnement non closes et directement accessibles depuis la voie.

#### **❖ Zone UE :**

Limitation de la surface maximale pour les commerces à 300 m<sup>2</sup> ;

#### **❖ Zone AU :**

- Actualisation des prescriptions concernant le traitement des eaux pluviales ;
- Assouplissement des prescriptions relatives à

l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.

## ❖ Zone A :

- Intégration de nouvelles dispositions autorisant la création d'abris d'irrigation (A et Aa), de serres démontables et de cribs à maïs (zone A) ;
- Dans la zone A, modification de la surface de plancher totale autorisée (200 m<sup>2</sup> maximum) pour les constructions à usage d'habitation liées à une exploitation agricole ;
- Pour les constructions à destination d'habitation existantes, sans lien avec une activité agricole, la réalisation d'une extension limitée ou l'implantation d'une annexe, est possible sous réserve de ne pas créer de nuisances incompatibles avec l'activité agricole présente sur la zone ;
- Les conditions d'évolution (extension, annexe) des bâtiments d'habitation non agricoles recensés sur l'espace agricole, sont complétées de façon à s'inscrire dans la justification de leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère agricole de la zone.

## ❖ Zone N :

Les conditions d'évolution (extension) des bâtiments d'habitation non liés aux activités naturelles, sont complétées de façon à s'inscrire dans la justification de leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel de la zone.

## ❖ Annexes :

Afin de permettre la localisation des bâtiments concernés par des interdictions d'isolation thermique définies par le règlement, une carte correspondante est intégrée à l'annexe n°2.

## Orientations d'aménagement et de programmation :

Des précisions ou compléments, de nature à améliorer la qualité des futures opérations d'urbanisme, ont été apportés aux deux documents initiaux.

## 2. Divers

### Projet achat d'une sonorisation pour la salle des fêtes

Mme STEINER, adjointe, présente le devis pour l'achat de matériel de sonorisation pour la salle des fêtes. Le Conseil Municipal est favorable au projet.

### Projet d'agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes

Mme KEMPF adjointe, présente l'étude de faisabilité pour l'agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes.

### Dates prévues pour les prochains Conseils Municipaux :

23/05/2019 ; 27/06/2019 ; 05/09/2019 ; 10/10/2019 ; 14/11/2019; 12/12/2019.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 50 minutes.

**Prochain Conseil Municipal** : jeudi 23 mai 2019 à 20h

## LISTE DES DOSSIERS ACCORDÉS OU REFUSÉS

N° dossier	Adresse du projet	Date de dépôt	Nature des travaux	
DP 19 D 0005	6A route de Schlierbach	04/02/2019	Pose d'une clôture	Refusé le 14/03/2019
DP 19 D 0006	10 rue des Beaux Prés	05/02/2019	Installation d'une pergola	Accordé le 26/03/2019
DP 19 D 0008	12 rue du Général de Gaulle	18/02/2019	Installation d'une clôture	Accordé le 12/03/2019
DP 19 D 0009	9 rue de la Pierre Bleue	18/02/2019	Arrachage des haies et aménagement extérieur	Accordé le 11/03/2019
DP 19 D 0010	3 rue du Général de Gaulle	21/02/2019	Peinture des façades, murs et volets	Accordé le 11/03/2019
DP 19 D 0015	12A rue du Général de Gaulle	04/03/2019	Installation de panneaux photovoltaïques	Accordé le 15/03/2019
PC 18 D 0009	9 rue du Bois Doré	08/10/2018	Mise en conformité administrative et rénovation des façades	Refusé le 20/03/2019
PC 18 D 0010	9 rue du Bois Doré	08/10/2018	Construction d'un auvent	Refusé le 20/03/2019
PC 18 D 0013	Route Nationale	31/10/2018	Régularisation abris de jardin, club house, stockage sciure, carport, stockage matériel	Accordé le 11/03/2019

**Nous vous rappelons que tous les travaux de construction (clôture, piscine, abri de jardin,...) et de modifications de l'aspect extérieur (ravalement de façades, remplacement de fenêtres et volets,...) doivent faire l'objet d'une demande en Mairie.**



# Informations pratiques



## Passage de la balayeuse Le mardi 14 mai 2019

Merci de ne pas stationner vos véhicules sur les chaussées et trottoirs.

## Place Allemans du Dropt inaccessible aux véhicules Place fermée le samedi 18 mai 2019

En raison du cinéma plein air organisé par l'Île aux copains.

## Sensibilisation à la sécurité dans le village



Le but est de sensibiliser les habitants du village, en les associant à la protection de leur propre environnement, c'est-à-dire en les rendant attentifs sur des secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait.

Attention, il n'y a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie !

**Réunion publique : salle des fêtes de Dietwiller, le vendredi 3 mai 2019, à 19h.**

## Vérifiez votre inscription sur la liste électorale

Pour vérifier votre inscription sur la liste électorale d'une commune ou d'un poste consulaire, connectez-vous sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), rubrique «papiers-citoyenneté» et «élections» puis dans l'encadré «Questions ? Réponses !», cliquez sur «liste électorale, bureau de vote... comment vérifier votre inscription ?» et renseignez les champs obligatoires.



## Les mini-motos peuvent-elles circuler partout ?

Les mini-motos sont des engins de loisirs qui ne sont pas soumises au régime de la réception au sens du Code de la route. **Elles ne sont**

**donc pas destinées à circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique**, mais sur des terrains spécialement conçus à cet effet (circuits agréés, terrains privés).

Tout utilisateur d'une mini-moto sur une voie ouverte à la circulation publique est passible des sanctions prévues à l'article R. 321-4 du Code de la route (contravention de 5<sup>ème</sup> classe, soit 1 500 €).

## Déploiement de la 4G : interférences possibles avec la TNT

Le passage à la télévision numérique terrestre (TNT) haute définition (HD) le 5 avril 2016, a permis aux téléspectateurs de bénéficier d'une meilleure qualité d'image, grâce à la généralisation d'une norme plus performante. Des fréquences, offrant une très bonne qualité de réception des services, sont adjacentes à celles utilisées par la TNT. La mise en service de ces sites par les opérateurs mobiles est susceptible de causer, ponctuellement, des perturbations de la réception de la TNT. Des solutions simples pour y remédier sont financées par les opérateurs mobiles. En cas de problème de réception de la TNT, vous pouvez soit vous rendre sur la plateforme [assistance.recevoirlatnt.fr](http://assistance.recevoirlatnt.fr), soit appeler le numéro 09 70 818 818 au prix d'un appel local non surtaxé.

